

Etat civil		p. 2
Les naissances, décès et mariages		
	_	

Edito du Maire p. 3

Intercommunalité p. 4-5

SIVU du Val d'Hermone

Les Travaux p. 6-7

Assainissement et eau potable Nouvel atelier communal Salle du conseil Lanversin Vestiaires du foot Passerelle des pêcheurs

Les Finances
Le budget
L'endettement

p. 8-9

Le recensement ... au fil du temps
p. 10-11

L'école p. 12-13

La vie de Reyvroz p. 14-19

Les manifestations

Les manifestations Les services Quelques rappels

Reyvroz d'hier et d'aujourd'hui p. 20



Léonie GUIBERT le 15 avril 2015, fille de Olivier GUIBERT et Karelle LAROUSSINIE Romy VULLIEZ le 11 juin 2015, fille de Fabien et d'Amandine VULLIEZ Lenzo CLERC le 22 juin 2015, fils de Julien CLERC et de Clémentine FABBRI Aedan MEYNET le 18 août 2015, fils de Sylvain MEYNET et Séverine BUFFECHOUX Mathéo ROCH le 26 novembre 2015, fils de Romain et Emilie ROCH



Damien HUITEL et Marine PIAT le 19 septembre 2015



Josette MINO, *née ANGELICO*, le 31 août 2015 Georges BONDAZ, le 12 octobre 2015 Christiane VULLIEZ, *née DUPRAZ*, le 8 novembre 2015 François ROUSSELLE, le 20 novembre 2015



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Il y a un an maintenant, nous mettions "sous presse" le premier bulletin municipal de Reyvroz. Nous nous interrogions à l'époque sur l'opportunité d'un tel document et sur la fréquence de parution de celui-ci.

Pour répondre à la première question, le retour que nous avons eu de votre part nous a confortés dans l'intérêt d'un tel support d'information. Pour ce qui est du rythme de diffusion, nous pensons qu'un format annuel est tout à fait adapté à notre petit village.

Dans cette seconde édition, nous revenons bien évidemment sur les sujets récurrents que sont les travaux, les finances, les projets ainsi que l'actualité de l'année qui s'achève mais il me semble pourtant essentiel de faire également un point sur l'évolution de l'intercommunalité après bientôt deux années passées au sein de la CCHC.

Enfin, au-delà de ces dossiers qui peuvent vous paraître prosaïques, mais qui sont le quotidien de la vie d'une commune aujourd'hui, j'ai souhaité que nous parlions de Reyvroz autrement, par le biais de son histoire. 2016 sera une année de recensement de la population et nous avons choisi ce sujet dans ce bulletin pour vous rappeler l'évolution de notre commune depuis 1793.

En vous souhaitant bonne lecture de ce cru 2015, l'ensemble du conseil se joint à moi pour vous présenter, d'ores et déjà, nos meilleurs vœux pour l'année qui s'annonce.

Gérald LOMBARD

Directeur de la publication : Gérald Lombard

Comité de rédaction :

Andrée Cornier, Christine Huitel, Véronique Félisaz, Michel Elie

Création et impression :

Fillion Imprimerie - Allinges

2



C.C.H.C. (Communauté de communes du Haut-Chablais)

Depuis bientôt 2 ans, notre commune à fait un nouveau "grand" pas vers l'intercommunalité en intégrant la C.C.H.C. au 1er janvier 2014.

Passer du Sivom du Haut-Chablais, composé uniquement des communes du Brevon, à cette structure intercommunale forte de 15 communes, avec sa diversité, ses particularités mais aussi bien d'autres compétences, n'a pas été toujours chose facile. Aujourd'hui, nous avons tous pris la mesure des enjeux qui nous attendent, la mutualisation de moyens est absolument nécessaire au développement de notre territoire. Notre commune, notre vallée, participent activement à l'évolution de ce dernier.

L'Etat impose toujours plus de regroupement. Au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle étape sera franchie avec de nouveaux "mariages" entre les intercommunalités existantes, et en particulier dans le Chablais. Le seuil minimum de population qu'imposait au départ la loi aurait eu pour conséquence que la C.C.H.C. se regroupe avec une autre structure.

Des hypothèses étaient avancées mais celle qui avait le plus de conséquences pour nous était de séparer la vallée du Brevon de la C.C.H.C. pour la regrouper avec une autre communauté de communes ou communauté d'agglomération.

Les maires de la vallée ont rencontré, à deux reprises, Mr le Préfet de Haute-Savoie afin de lui dire combien il nous paraissait inenvisageable de revenir en arrière après tout le travail qui avait été fait en commun au sein de la C.C.H.C. Ce dernier a très bien compris notre point de vue et nous a assuré qu'il n'envisageait pas de scission au sein d'une communauté de communes. La réponse définitive interviendra en mars prochain, date à laquelle le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) sera arrêté.

Pour revenir à la C.C.H.C., l'an dernier, nous vous avions présenté cette communauté de communes, son périmètre, ses compétences et son organisation politique. Aujourd'hui, nous voudrions revenir sur son fonctionnement, ses projets et sur l'évolution des compétences qu'elle assume.

Tout d'abord, concernant son fonctionnement, nous vous invitons à la lecture du premier bulletin intercommunal qui est paru en août dernier. Vous y retrouverez tout le travail qui est réalisé dans les compétences actuelles.

Pour les projets, ils sont nombreux sur l'ensemble du territoire mais pour ne citer que ceux concernant particulièrement notre vallée, notre commune, nous retiendrons, entre autres,



le transfert de la crèche de Vailly du chef-lieu vers le site de l'école maternelle, la mise en place des PAV (point d'apport volontaire) des déchets sur la vallée, l'étude pour la création d'un gymnase à Bellevaux ou la création d'un "club-house" devant les vestiaires du foot à Reyvroz.

Et puis le projet de territoire "Haut-Chablais 2030" qui se veut une réflexion collective afin de définir la politique locale de développement du territoire des 15 prochaines années. Il s'agit de construire un avenir commun.

Pour les compétences de la C.C.H.C., la première évolution a été l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Il s'agit en fait de l'instruction des permis de construire et de certaines déclarations préalables dont la charge incombait jusqu'à présent à la DDT (Direction Départementale du Territoire). Un service urbanisme a donc été mis en place et la commune de Reyvroz a été la première, le 1er mai, à faire appel à ce nouveau service.

Le 29 septembre, le conseil communautaire s'est réuni à Reyvroz afin de délibérer sur la prise de compétence "documents d'urbanisme". Les représentants des différentes communes ont approuvé la modification des statuts de la C.C.H.C. qui entérine cette décision. La totalité des conseils municipaux s'est, par la suite, prononcée en faveur

de cette nouvelle compétence. Cette dernière concerne particulièrement l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Celuici viendra remplacer les documents d'urbanisme existants sur chaque commune. C'est un véritable outil de développement pour notre territoire.

Enfin, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a prévu de transférer aux intercommunalités des compétences supplémentaires. Deux importantes compétences devraient donc être prises par la C.C.H.C.:

- La promotion du tourisme au 1er janvier 2017
- L'eau et l'assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020 : une étude a été lancée au niveau des 15 communes pour envisager ce transfert dans les meilleures conditions. La compétence assainissement devrait, elle, être déjà transférée au 1^{er} janvier 2018.

Comme vous pouvez le constater, notre communauté de communes évolue très vite, particulièrement dans les compétences qui lui sont confiées, et il ne faut pas voir cette évolution comme un retrait de celles des communes. Aujourd'hui, il nous faut être unis pour être plus forts.



SIVU du Val d'Hermone

La rentrée de septembre à l'école maternelle intercommunale s'est bien déroulée avec l'accueil de 82 enfants des 3 communes, effectif légèrement en baisse mais qui reste adapté à la capacité de la structure actuelle.

Le projet de transfert de la crèche et de la restructuration de l'école suit son cours. En décembre, le SIVU (pour l'école), puis en janvier la CCHC (pour la crèche) se prononceront sur la réalisation de ce projet. S'en suivra la phase études pour un démarrage des travaux sans doute au tout début 2017.





Assainissement et eau potable

Comme nous le rapportions dans notre premier bulletin, ce chantier reste, par son ampleur, celui qui mobilise le plus de ressources de notre commune.

En octobre 2014 débutait la 3ème tranche de travaux. Cette dernière, pour la partie ferme du marché attribuée à l'entreprise Girod, a permis la réalisation de l'assainissement collectif et du renforcement du réseau d'eau potable sur les secteurs des Chapelles, du Chef-lieu et de Chez le Gaud (jusqu'à l'impasse du Calvaire). Son coût s'élève à près de 500.000 € HT. Ces travaux viennent de s'achever courant novembre. Lors du conseil municipal du 9 octobre dernier, la décision de poursuite de cette 3ème tranche pour sa partie conditionnelle a été entérinée pour un montant d'environ 380.000 € HT. Ces travaux permettront de desservir la fin du sec-

teur de Chez le Gaud ainsi que celui du Bulle.

En septembre 2015, un dossier a été déposé au SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) ainsi qu'à l'Agence de l'Eau afin d'obtenir de leur part des financements pour une 4ème tranche de travaux. A l'origine du projet communal, cette 4ème tranche prévoyait de couvrir le secteur de Vers le Pré. Au cours de l'année, une étude a complété le projet initial afin de desservir en assainissement Le Perrozet ainsi que Les Granges et de renforcer le réseau d'eau potable jusqu'à Charrière pour boucler avec celui réalisé lors de la tranche 2. Cette 4ème tranche ne sera engagée qu'en fonction des subventions dont nous pourrions bénéficier et de l'état des finances communales.

Nouvel atelier communal

La commune a eu l'opportunité, lors d'une cession de biens de Mme Louisa Borget, d'acquérir un ancien atelier de menuiserie situé aux Granges et qui viendra remplacer les locaux techniques installés actuellement dans la porcherie de l'ancienne fruitière, locaux devenus totalement inadaptés.

Cette acquisition a été réalisée courant octobre pour un prix, hors frais, de 92.000 €. Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 20.000 € pour ce projet et un emprunt de 60.000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Il a été décidé d'engager quelques travaux urgents sur ce bâtiment (fermetures, isolation, électricité) afin de le rendre opérationnel. Suivant l'état de notre budget, d'autres aménagements seront réalisés ultérieurement.



Salle du conseil

La salle du conseil a connu, au cours de l'été, un petit relooking bien mérité! Toujours par souci d'économie, ces travaux ont été réalisés en interne.

Merci à Jérôme pour sa patience mais également à Jean-Claude et Lucien qui ont bien contribué à cette réalisation.



Passerelle des pêcheurs

Enfin, également lié aux intempéries de mai dernier, un problème de sécurité est apparu sur la passerelle des pêcheurs située sur la Dranse, à cheval sur notre commune et celle de Féternes.

Bien que cette installation dépende du domaine privé, Mr le Sous-Préfet nous a mis en demeure de faire procéder, pour le compte du propriétaire, au démontage de cette passerelle.

Ces travaux que l'on ne peut qualifier de "constructifs" ont été réalisés en juillet pour un coût de 7.200 € HT (3.600 € pour chaque commune). Un dossier de calamités publiques auprès de la Préfecture et une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ont été instruits conjointement par nos 2 communes.



Lanversin

Suite aux intempéries de début mai, des travaux ont été réalisés afin d'éviter l'engorgement des canalisations par l'afflux de matériaux en provenance de la montagne.

Un bac de rétention a donc été posé en bas du chemin de la Chenoz et les saignées sur ce dernier ont été refaites par les agents techniques.

Entre le coût du curage des canalisations et la réalisation de ce bac de rétention, la commune a dépensé près de 6.500 € HT. Nous espérons que cet investissement permettra d'éviter de nouveaux problèmes et que chacun respectera les travaux réalisés.

Vestiaires du foot

Bien que la compétence des équipements sportifs n'incombe plus à la commune, un projet de fermeture devant les vestiaires du foot a été initié par la CCHC.

Ces travaux, d'un coût de 28.200 € HT, débuteront courant décembre.



Pose d'un second columbarium

La commune avait acquis en 2012 un ensemble de 2 columbariums, le premier ayant été posé à l'époque. L'entreprise Mercier a mis en place le second au cours du printemps.



Comment parler de finances communales aujourd'hui sans évoquer ce dont les médias se font l'écho depuis quelques temps, la baisse des dotations de l'État.

Ces dotations, qui représentaient encore il y a quelques années 30 % de nos ressources, ne contribuent aujourd'hui que pour moins de 20 % de nos recettes de fonctionnement.

Entre la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et la participation au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) mis en place

en 2012, ce sont 20.000 € de recettes annuelles qui manquent à l'équilibre de notre budget.

Comme un budget communal ne peut être déficitaire, c'est donc vers les ressources issues des contributions directes (impôts locaux) qu'il a fallu se tourner pour équilibrer ce dernier.

Engagé également dans un vaste programme de création d'un réseau d'assainissement collectif et de réfection de nos réseaux d'eau, les besoins de financement de ces investissements ont également pesé sur notre fiscalité.

L'endettement

Actuellement, notre endettement reste important et pèse à hauteur de 64 % uniquement sur notre budget "eau et assainissement".

Au 31 décembre 2015, l'état de la dette s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

OPÉRATIONS	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/15	ECHÉANCES ANNUELLES CAPITAL + INTÉRÊTS	FIN DES REMBOURSEMENTS
Rénovation école	150 000 €	32 210 €	13 667€	2017
Salle polyvalente	400 000 €	261 315 €	36 486 €	2024
Accès salle polyvalente	300 000€	261 418 €	27 430 €	2027
Murs cimetière	50 000€	44 816€	3 685 €	2033
Locaux Les Granges	60 000 €	60 000 €	4 987 €	2030
Matériels et travaux divers (2008-2014)	323 356 €	182 754€	30 949 €	2017 à 2034
SYANE (réseaux secs)	81 344€	60 187€	6 745 €	2017 à 2032
	1 364 700 €	902 700 €	123 949 €	

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

REMBOURSEMENTS
€ 2031
€ 2026
€ 2027 à 2034
€ 2046
€ 2030
€

Le budget

Il faut savoir que notre budget de fonctionnement doit dégager, chaque année, un montant suffisant pour le remboursement des capitaux empruntés, et cela avant même d'envisager l'autofinancement de nouveaux investissements.

Pour 2016, cela représente 80.552 € soit environ 17 % de ce budget.

Au-delà de ce budget principal, c'est le budget de l'eau et assainissement qui doit trouver, par ses recettes propres, le financement de ses emprunts, soit pour 2016 la somme de 60.764€. La factura-

tion de l'eau et des redevances d'assainissement n'y suffisent pas étant donné la charge encore importante des intérêts d'emprunts.

C'est donc par le biais d'un abondement (subvention) du budget principal au budget de l'eau que cela reste possible mais cela signifie, encore une fois, que la fiscalité des contributions directes doit être ajustée en conséquence.

Quid des années à venir...

Bien sûr, nous le savions, les prochaines années seront sans doute difficiles. Nous ne pourrons envisager d'investissements importants en dehors de notre programme d'assainissement.

Cependant, il nous faudra tout de même envisager divers travaux, imposés ou absolument nécessaires tels que ceux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux, programmés sur les 3 prochaines années, et puis la remise en état et aux normes du nouvel atelier communal. Pour ces dossiers, nous ne manquerons pas, bien sûr, de solliciter toutes les aides financières possibles.

Pour conclure, et donner tout de même une petite note optimiste à ce constat sur nos finances, le transfert de la compétence assainissement à la CCHC prévue en 2018, devrait nous permettre de retrouver sans doute une certaine marche de manœuvre par le transfert des emprunts liés à cette compétence.

Le recensement de la population de notre commune sera réalisé du 21 janvier au 21 février 2016

Qu'est-ce que le recensement de la population?

Le recensement est une opération statistique de dénombrement d'une population. Les recensements démographiques existent depuis l'Antiquité. Ils ne sont mis en œuvre de façon systématique qu'à partir du XVIe siècle. A la

même époque se développe progressivement l'état civil qui crée la possibilité d'un recensement nominatif et individualisé (et non plus simplement par foyer).

Un peu d'histoire

Depuis 1801, un recensement général de la population est organisé tous les cinq ans, jusqu'en 1946 (sauf quelques-uns supprimés ou retardés en temps de guerre). L'opération étant jugée trop coûteuse et difficile à organiser, les gouvernements successifs ont essayé d'espacer la date du recensement suivant. Les deux derniers recensements généraux ont eu lieu en 1990 et en 1999. Cet intervalle de neuf ans était trop long par rapport à l'évolution de la réalité démographique. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier concernant toute la population en même temps.

A partir du XXIesiècle, les recensements réels des communes de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans, contrairement aux autres communes qui ont une enquête par sondage chaque année. Aujourd'hui, en France, le dénombrement de la population est organisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage exhaustif traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans.

Conséquence: tous les habitants ne sont plus recensés la même année.

- Les communes de moins de 10000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.
- Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par son-

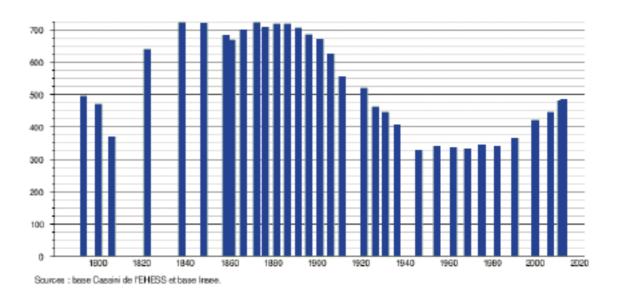
dage, auprès d'un échantillon de 8 % des logements. La collecte s'effectue en janvier et en février (en février et mars à la Réunion). Un agent recenseur dépose les questionnaires et les reprend une fois remplis.

Aujourd'hui les recensements sont surtout des outils d'aide à la prévison économique. Les résultats des recensements sont officialisés par décret.

Cable — Sillages ou hancon Bioges	delig		
Sillages ou hancan	6060	Mos a 110	iii
1 Bioges	12	117-118 placer les villag	
2 Bois De la Croix.	6	116 - litter alpha	2
3 Bosta on the Carron	8	83 - 84 le regette.	
k Bulle.	83	24- 38	
5 Charriers,	60	46 - 54	
6 Charmet.	17	66- 69	
7 Chef-lieu.	64	1-14	
8 Chesta Bonday,	40	85 93	
1 Chez Jean ,	1	//3	
10 Cherle Suisse,	3	7/	
11 Chez te gand.	36	15- 23	
12 Gpine.	40	104-112	
13 Osseresson	14	114-118	
14 G. pré,	1	535	
15 Jauny,	34	76 - 82	
16 Jarat.	5	134	
17 L'enversin,	37	39 - 45	
18 Lunage,	32	135- 140	
19 Les plechets.	9	119	
20 perroset.	6	70	
21 Prebrevon	84	119 - 133	
22 Jage	23	72- 75	
23 Berste pre	48	36 - 65	
24 Vers le Hant	54	94 103	
Total,	723		
omis.	5		
	228		
La montagne	6		

Répartition par hameaux 1880

Quelques chiffres pour Reyvroz



En 2012, la commune comptait 486 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

1793	1800	1806	1822	1838	1848	4858	1861	1866
497	471	372	640	723	720	684	668	702
1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
724	708	718	719	705	686	671	625	555
1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975
520	464	447	408	329	314	336	333	347
1982	1990	1999	2006	2011	2012			
342	367	420	447	482	486	_	-	_

Nous sommes actuellement environ 500 Reyvrans répartis sur 23 hameaux.

Bioge, Charmay, Charrière, Chef-lieu, Cheresson, Chez la Bondaz, Chez le Gaud, Chez le Suisse, Lanversin, La Ravine, L'Epine, Le Bulle, Le Grand Pré, Le Jauny, Le Linage, Le Perrozet, Le Sage, Les Granges, Les Trois-Quarts, Outrebrevon, Sous l'Eglise, Vers le Nant, Vers le Pré

Pour l'année 2016, Roland Vernaz sera notre "recenseur". Il passera chez chacun de nous afin d'effectuer ce travail, réservons lui un bon accueil!!

QUELQUES ANECDOTES

- En 1872, REYVROZ connait son optimum démographique avec 724 Reyvrans
- La Grande Guerre marque la démographie locale: la population passe de 555 à 520 habitants entre 1911 et 1921.
- En 1968, Reyvroz atteint son "plancher démographique", terme d'une longue tendance qui débute vers 1890 et fait perdre 50 % de ses effectifs à la commune.

L'école élémentaire publique de Reyvroz



Les effectifs de l'école pour l'année 2015-2016 sont de 19 élèves (2 CP, 5 CE1, 3 CE2, 4 CM1 et 5 CM2) soit une baisse de 7 élèves par rapport à l'année 2014-2015

La direction de l'école est toujours assurée par M. Fabrice DUPRESSOIR.

Rappel des horaires avec 2 petits changements (**) pour cette rentrée scolaire :

Garderie tous les jours : 7 h 30 à 8 h 20

Classe:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8 h 30 - 11 h 45 et 13 h 30** - 15 h 30

Mercredi: 8 h 40** - 11 h 40

TAP: Lundi, mardi et jeudi de 15 h 30 -16 h 30

Garderie: 16 h 30 - 17 h 30

Au cours de leur scolarité, les élèves participent à de nombreux projets :



• Animations aux gestes de premiers secours avec un pompier professionnel.



 Animations pour l'obtention du permis piéton et permis Internet avec les gendarmes.



Chaque année :

- Déplacements dans des salles de spectacles, cinéma.
- Présentation d'un spectacle de Noël et marché de Noël



• Participations citoyennes

Commémoration du 11 novembre (lectures, chants, plantation du rosier de la mémoire en 2014 puis en 2018...), Téléthon (chants d'ouverture)



Tous les 2 ans, en alternance avec la classe découverte, un cycle sport de neige/glisse est proposé (financé par l'APE): ski de fond et ski alpin ont déjà été pratiqués. Des sorties en raquettes sont prévues cette année.

Classes découvertes avec cycle natation

Les élèves se sont déjà rendus à St-Raphaël et à Mouthe.

Cette année la destination était la Tranche-sur-Mer durant 1 semaine, du 7 au 13 Juin.

Les 26 élèves étaient encadrés par leur enseignant Mr DUPRESSOIR, un parent d'élève Mme Michelle DUPRAZ et Mme Martine COLLOUD.

Ils ont pu découvrir, lors d'animations, les activités de bord de mer et effectuer un cycle de 10 heures de natation (2 séances par jour).

Le projet a été financé par les familles à hauteur de 14 %, la commune 25 %, le conseil départemental 14 % et l'association des parents d'élèves 47 % pour un total de 13 203 euros.



Les temps d'activité périscolaire



Depuis la rentrée 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, les élèves ont la possibilité de participer aux TAP.

Ils ont déjà pu découvrir diverses activités : atelier vocal, danse Country, allemand, lecture de contes, activités sportives, yoga, assurées par des intervenants extérieurs expérimentés, une fois par semaine.

Les deux autres jours, tout au long de l'année selon les saisons et les fêtes, c'est Martine qui assure avec beaucoup d'imagination "le bricolage" (marché de Noël, Carnaval, Pâques, la fête des mères, des pères...)



Appel aux bénévoles: Si vous êtes intéressés pour faire découvrir une activité aux élèves, en quelques séances, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie.

12



Et cette année, que s'est-il passé à Reyvroz?

FÉVRIER





Exposition des talents locaux

La première édition de cet évènement a eu lieu le dimanche 1^{er} février 2015. Le principe de cette exposition est de faire connaître et de se faire connaître entre eux les personnes (non professionnelles) passionnées par une activité manuelle créative et de la faire découvrir au public, et cela sur notre vallée du Brevon. Vingt et une personnes ont répondu, et sont donc venues exposer et partager leur talent, et parfois vendre leurs créations.

Cette manifestation ayant eu un grand succès, nous avons déjà retenu la date du premier week-end de février 2016 pour nous et vous retrouver pour la deuxième édition. Elle se déroulera le samedi 6 février après midi, et le dimanche 7 février 2016 toute la journée.

AVRIL

Foire aux sports et loisirs de plein air

L'association Hermones Animations organise chaque année plusieurs manifestations sur la vallée, et c'est à Reyvroz que se tient "la foire aux sports et loisirs de plein air". On peut y vendre et acheter du matériel d'occasion, passer une journée agréable autour de différentes animations et rencontrer les associations sportives de la vallée. La prochaine édition aura lieu le **10 avril 2016**.



JUIN



Journée entretien des sentiers

C'est dans la convivialité que les bonnes volontés de la commune prennent soin de nos sentiers et de notre environnement. Tronçonneuses, débroussailleuses, sécateurs, une paire de gants, huile de coude, tout est accepté!

Sortie des dames de Reyvroz

Dimanche 7 juin fut une journée de convivialité et d'ambiance que la commune a proposée aux mamans qui partaient en direction de la Savoie. Un arrêt à Beaufort, joli village montagnard suivi de la visite de la coopérative laitière et des caves d'affinage, dégustation et achats de ce bon fromage. Déjeuner au restaurant au cœur du village. L'après-midi, accompagné d'une guide, petite balade dans le village, visite de l'église de style baroque savoyard. La journée s'est poursuivie au barrage de Roselend. Toutes n'avaient pas suffisamment d'yeux pour admirer ce magnifique panorama, dont la Pierra Menta (2714 m). Enfin le retour vers Annecy, au bord du lac où une pose apéro fut la bienvenue.





La fête de la musique à Reyvroz

Egalement une première édition pour cette belle fête!

Le vendredi 19 juin 2015, Reyvroz accueillait 6 groupes, sur la scène "salle polyvalente", qui se sont succédés toute la soirée dans une ambiance sympathique, pendant que sur la scène "Eglise" le Chœur du Brevon et L'harmonie de Vailly nous régalaient de leur voix et instruments. Là aussi le succès nous donne envie de partir pour une seconde édition.



JUIN





LIND'ART: Calligraphie et conte "La légende de Gilgamesh" Dans le cadre du festival Lind'Art (créé par l'as-

Dans le cadre du festival Lind'Art (créé par l'association musique et montagne) qui avait pour thème cette année "les berceaux du monde", notre commune a accueilli un calligraphe Omar LEKKIA qui a proposé et réalisé l'écriture des prénoms des personnes présentes en calligraphie arabe. Tous sont repartis avec un joli souvenir. Françoise BARRET (conteuse professionnelle) enchaînait avec la "Légende de Gilgamesh" qui nous a tous captivés, jeunes et moins jeunes...



LES AUTRES ÉVÈNEMENTS

- L'Association des parents d'élèves de Reyvroz organise un repas dansant chaque année au mois de novembre.
- L'Amicale des sapeurs-pompiers de Reyvroz a retenu la date du 5 mars 2016 pour leur soirée.
- Le FC Brevon nous régalera de ses atriaux le 9 juillet 2016

DÉCEMBRE







Le téléthon

Le 1^{er} samedi du mois de décembre, les associations de Reyvroz s'unissent pour cette journée nationale et proposent un moment inoubliable. Des chèques sont remis au Téléthon par le comité des fêtes de Vailly ainsi que par Hermones Animations.





Distribution de papillotes par le Père Noël

C'est en traîneau tiré par des chiens que le Père Noël distribue les papillotes de Reyvroz à Lullin début décembre.



Les services

П

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le mardi et le jeudi de 15 h à 19 h
- le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 04 50 73 80 54 mairiereyvroz@wanadoo.fr

site: reyvroz.fr

Le maire et les adjoints peuvent également vous recevoir sur rendez-vous.

Relais Poste

Mauricette vous accueille

Mauricette vous les au café Vulliez tous les au café Vulliez tous les jours sauf jeudi et jours sauf jeudi et dimanche de 9 h à 14 h dimanche de 18 h à 20 h.

et de 18 h à 20 h.

04 50 73 80 50

04 961 30 00 97

Petite enfance

Crèche

"Les Bout'chou du Brevon" à Vailly Tél. 04 50 73 19 17 boutchoudubrevon@orange.fr

Assistante Maternelle

Audrey Bron Demande de contact en mairie.



Bibliothèque

Tous les bénévoles vous accueillent :

- Le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 (sauf vacances scolaires)
- Le 1^{er} mardi du mois de 18 h 30 à 19 h 30

Des ouvrages sont accessibles auprès de toutes les bibliothèques du réseau de la communauté de communes





Aide à domicile en milieu rural Bureau à Vailly 04 50 73 97 17 lundi, mardi, jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 vendredi de 13 h 30 à 16 h 30



Tri sélectif... pensez-y!

Déchetterie intercommunale des Plagnes à Vailly

Carte gratuite obligatoire pour les particuliers et professionnels.

Ouverte le mardi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le jeudi de 8 h 30 à 12 h

Tél. 04 50 72 14 54

Quelques rappels

Urbanisme

Nous vous rappelons qu'avant tout commencement de travaux sur votre habitation ou propriété, vous devez vous renseigner à la mairie ou sur le site Reyvroz.fr

Demandes préalables

Abri de jardin, véranda, garage, modification de l'aspect extérieur du bâtiment (isolation extérieure, velux, fenêtres, façade, réfection toiture, etc....)

Permis de construire

Pour toute nouvelle construction, ou pour un agrandissement supérieur à 40 m^{2.}



Assainissement

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'assainissement de la commune, vous devenez raccordable au réseau et vous avez un délai de 2 ans pour faire vos travaux de raccordement.

Pensez à récupérer, soit à la mairie, soit sur le site internet le document (DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT). Cette demande doit faire l'objet d'un accord avant travaux.

Un contrôle de conformité sera également nécessaire au cours et après travaux.



Ambroisie

L'ambroisie est une plante dangereuse pour la santé! Son pollen est fortement allergisant. Agir contre son expansion est un enjeu majeur de santé publique.

Pour en savoir plus, consultez le site de la commune. Vous pouvez également contacter, à la mairie, le conseiller chargé du dossier (Michel ELIE) qui est le référent communal sur ce dossier.



AMIS BÛCHERONS

Nous vous rappelons qu'avant tous travaux dans les bois, vous avez l'obligation de vous inscrire en mairie conformément au règlement en vigueur.

D'autre part, les places à billons ne sont pas des lieux de stockage permanent. Un délai de deux mois est prévu entre la fin de la coupe et la libération totale de la place.

Bien sûr, nous vous recommandons de laisser les lieux dans l'état où vous les avez trouvés en arrivant.

Merci de votre compréhension.



